

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 11 avril 2017 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, madame Michèle Massé ainsi que messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

Résolution 2017-04-135

Procès-verbaux des 14 mars et 5 avril 2017 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 14 mars et 5 avril 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 14 mars et 5 avril 2017 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-136

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

| Comptes payés | Montant |
|--|---------------|
| Chèques n ^{os} 48248 à 48267 et 48376 à 48384 | 257 255,56 \$ |
| Comptes payables | Montant |
| Chèques n ^{os} 48 385 à 48 418 | 134 831,21 \$ |
| Comptes recevables | Montant |
| Comptes n ^{os} 7FD000052 à 7FD000059 | 9 192,95 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Résolution 2017-04-137

Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs 2016

La trésorière, Mme Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2016, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19).

Résolution 2017-04-138

Régie intermunicipale des eaux usées Rougemont Saint-Césaire – États financiers 2016 / Approbation

Considérant la transmission du rapport financier 2016 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'adopter les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant au 31 décembre 2016 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire préparés par Johanne Lévesque, comptable agréée, tel qu'il appert du dudit document daté du 27 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-139

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont Saint-Césaire- Révision des ententes industrielles / Mandat

Considérant la nécessité pour la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont-Saint-Césaire de mettre à jour l'entente intermunicipale constituant la Régie de même que les ententes industrielles en vigueur entre les municipalités membres de la Régie et les industries caractérisées de leur territoire.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont-Saint-Césaire à octroyer le mandat de mettre à jour l'entente intermunicipale constituant ladite Régie de même que les ententes industrielles en vigueur entre la Ville de Saint-Césaire et les industries caractérisées de son territoire, à M^e Michel Cantin, avocat en droit municipal et environnement du cabinet d'avocats Bélanger – Sauvé de Montréal.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Résolution 2017-04-140

Office municipal d'habitation de Saint-Césaire – états financiers 2016 / Approbation

Considérant la transmission du rapport financier 2016 daté du 28 mars 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver le rapport financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-141

Office municipal d'habitation de Saint-Césaire – Représentants sur le comité de transition et concertation / Nomination

Considérant la restructuration du réseau des Offices d'habitation (OH) du Québec;

Considérant la recommandation de la Société d'habitation du Québec à la l'effet de former un comité de transition et de concertation pour chacun des territoires dont les OH feront l'objet d'un regroupement;

Considérant qu'en référence à sa résolution n° 2017-02-056, la Ville de Saint-Césaire a recommandé favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire à l'Office municipal de Granby et de l'Office municipal de Waterloo suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de nommer M. André Deschamps, conseiller, et Mme Manon Côté, directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, pour siéger au sein du comité de transition et de concertation pour la restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-142

Handi-Bus – Entente de services pour le transport adapté / Adoption et autorisation de signature

Considérant que l'entente de services pour le transport adapté, a pour objet le maintien des services actuels de transport adapté pour les années 2017 et 2018, tels que spécifiés au(x) contrat(s) en vigueur avec les transporteurs privés concernés.

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Considérant que l'entente intervient entre l'Autorité régionale de transport métropolitain et les municipalités de Saint-Césaire, Marieville, Rougemont et Sainte-Angèle-de-Monnoir desservies par la Ville de Chambly (Transport adapté Handi-Bus) mais situées hors du territoire de l'Autorité;

Considérant que l'entente couvre la période du 1er juin 2017 au 31 décembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire adopte l'entente de services pour le transport adapté telle que rédigée;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou, en son absence, la directrice générale adjointe, soient et sont autorisés, à signer l'entente de service pour le transport adapté avec l'autorité régionale de transport métropolitain et les municipalités participantes desservies par la Ville de Chambly (Transport adapté Handi-Bus).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-143

Chevalier Colomb de Saint-Césaire – Tournoi de golf annuel 3^e édition / Inscription

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 élus à la 3^e édition du tournoi de golf annuel des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire, lequel aura lieu le 27 mai prochain, le tout pour le prix de 100 \$ / inscription, plus un souper supplémentaire pour le prix de 35 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-144

Offre de rachat de l'unité de service existante du service de Sécurité incendie / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres n° 2017-01-028 pour, entre autres, le rachat de l'unité de service existante du service de Sécurité incendie (SSI) publié sur SÉAO le 8 mars dernier, à même les documents de soumission pour l'acquisition d'une unité de service neuve pour le SSI;

Considérant qu'un seul des trois (3) soumissionnaires a fait une offre de rachat de ladite unité de service existante du SSI et que celle-ci est conforme auxdits documents d'appel d'offres;

Séance ordinaire du 11 avril 2017

En conséquence,

Il est proposé par **Jean-Claude Fortin**

Et résolu de procéder à la vente de l'unité de service existante du SSI, un Freightliner, modèle FL60 de 1997, laquelle est munie d'un fourgon de 14 pieds, à Camions Hélie (2003) inc. de Joliette, pour le prix de 8 500 \$ plus les taxes, tel que soumis dans l'offre datée du 14 mars 2017

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-145

Installation d'un afficheur de vitesse sur la route 233 (rue Notre-Dame) / Demande au MMDÉ (MTQ)

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire, pour la sécurité de tous les usagers, réduire la vitesse des automobilistes à l'entrée de la Ville sur la route 233 direction Nord;

En conséquence,

Il est proposé par **Jacques Auger**

Et résolu :

D'installer un afficheur de vitesse sur le poteau électrique privé situé au 45,40257 (longitude), -73,004773 (latitude), face à la circulation en direction de la ville à environ 75 mètres après la pancarte de signalisation de 50 km / h;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MMDÉ anciennement MTQ) afin de l'informer des dispositions que la Ville entend prendre sur la route 233 direction Nord et obtenir l'approbation de l'installation de l'afficheur de vitesse.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-146

Centre d'action Bénévole de Saint-Césaire / Fourniture de conteneurs

Considérant la situation problématique de gestion de rebuts sur le site du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire;

Considérant qu'il est dans l'intérêt collectif de contraindre l'éparpillement des déchets;

En conséquence,

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et résolu de soutenir le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire en défrayant les coûts de la fourniture de deux (2) conteneurs.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Résolution 2017-04-147

Travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la Ville/ Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, Mme Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de retenir les services de la compagnie Lignes Maska de Sainte-Cécile-de-Milton pour des travaux de scellement de fissures de la chaussée, pour le prix de 1,12 \$ du mètre linéaire pour environ 10 000 mètres linéaires à réparer, le tout tel qu'il appert dans la soumission datée du 16 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-148

Rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues de la Ville / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour son projet n° IS / 2017-03-125 - Rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant la réception et l'ouverture, le 6 avril 2017, de quatre (4) soumissions, comme suit :

| Soumissionnaire | Prix forfaitaire TM tranchées d'aqueduc avant taxes | Prix forfaitaire TM nids de poule avant taxes |
|--|---|---|
| Asphalte des Cantons, division de Sintra (Saint-Alphonse-de-Granby) Région Montérégie-Rive-Sud (Saint-Isidore) | 182,65 \$ | 193,75 \$ |
| Asphalte Bernier Sainte-Cécile-de-Milton | 192,00 \$ | 212,00 \$ |
| Eurovia Québec Construction inc. Bromont | 322,50 \$ | 333,40 \$ |
| Pavage du Haut-Richelieu inc. Saint-Jean-sur-Richelieu | 325,00 \$ | 480,00 \$ |

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu :

D'adjuger le contrat de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues de la Ville de Saint-Césaire, au plus bas soumissionnaire conforme : Asphalte des Cantons division de Sintra inc. (Saint-Alphonse-de-Granby) Région Montérégie-Rive-Sud (Saint-Isidore), au prix comme suit, plus les taxes :

- 182,65 \$ / TM pour le rapiéçage de tranchées d'aqueduc,
- 193,75 \$ / TM pour le rapiéçage de nids de poule;

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Que la soumission datée du 6 avril 2017 de l'adjudicataire : Asphalte des Cantons, division de Sintra inc., fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-149

Aménagement passage écolier – Route 112 entre rues Bouthillier et Vimy / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner dans son projet n° IS / 2017-03-112 pour l'aménagement d'un passage écolier sur la route 112 entre les rues Bouthillier et Vimy;

Considérant la réception et l'ouverture, le 31 mars 2017, de trois (3) soumissions, comme suit;

| Soumissionnaire | Prix avant taxes | Prix avec taxes |
|--|------------------|-----------------|
| B. Frégeau et Fils inc. Saint-Alexandre-d'Iberville | 32 750,00 \$ | 37 654,31 \$ |
| Groupe AllaireGince Granby | 37 834,32 \$ | 43 500, 00 \$ |
| Eurovia Québec Construction inc. Bromont | 43 278,40 \$ | 49 759,34 \$ |

Considérant la recommandation datée du 3 avril 2017, de l'ingénieur au projet, M. Dave Williams;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour l'aménagement d'un passage écolier sur la route 112 entre les rues Bouthillier et Vimy, au plus bas soumissionnaire conforme : B. Frégeau et Fils inc. de Saint-Alexandre-d'Iberville, pour le prix de 32 750 \$ plus les taxes;

Que la soumission datée du 31 mars 2017 de l'adjudicataire : B. Frégeau et Fils inc., fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-150

Soudeuse portative pour les Travaux publics / Acquisition

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'une soudeuse portative pour le service des Travaux publics auprès d'Oxymax de Marieville, le tout pour le prix de 1 594,67 \$ plus les taxes, tel que décrit dans la proposition datée du 24 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-151

Travaux supplémentaires de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu - Demande de changement numéro DC-01 / Approbation

Considérant la réception de la demande de changement du Groupe Allaire et Gince inc.;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la demande de changement de l'avenant n° DC-01 datée du 1^{er} mars 2017 pour le prix de 6 993,40 \$ plus taxes;

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Isabelle François, directrice générale et greffière, à signer la directive de changement pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-152

Travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu - Décompte progressif n° 2 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 par l'ingénieur de Comeau Experts-Conseils, M. Alain Marcoux, chargé de projet pour les travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder au paiement du décompte progressif n° 2 pour les travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu auprès de l'entrepreneur général Groupe Allaire et Gince inc., d'une somme de 11 752,56 \$ plus les taxes, tel que formulé dans la lettre du 23 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-153

Transmission d'appel d'offres par publication sur SÉAO pour le déneigement et soufflage de neige zones rurale et urbaine pour la saison 2017-2018, avec options de renouvellement pour la saison 2018-2019 et pour la saison 2019-2020 / Autorisation

Il est proposé par Michèle Massé

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour le déneigement et le soufflage de neige dans les zones rurale et urbaine pour la saison 2017-2018 avec options de renouvellement pour la saison 2018-2019 et pour la saison 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-154

Transmission d'appel d'offres par publication sur SÉAO pour la réfection du pavage sur l'avenue Saint-Paul / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour la réfection du pavage sur l'avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-155

Transmission d'appel d'offres par publication sur SÉAO pour les travaux de resurfaçage sur divers rangs / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux de resurfaçage sur divers rangs de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-156

Transmission d'appel d'offres par publication sur SÉAO pour les travaux de pavage et de bordures sur diverses rues de la Ville / Autorisation

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des travaux de pavage et de bordures sur diverses rues de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-157

Transmission d'un appel d'offres par publication sur SÉAO pour les travaux d'aménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville / Autorisation

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour les travaux d'aménagement du stationnement de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Résolution 2017-04-158

Traverse piétonnière intersection des routes 112 et 233 / Acceptation de la proposition du MMDET (MTQ)

Considérant la proposition datée du 5 décembre 2016 du ministère de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MMDET) (anciennement MTQ) en regard de la sécurité piétonnière à l'intersection des routes 112 et 233, laquelle est gérée par des feux de circulation;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire accepte la proposition du MMDET pour augmenter la sécurité piétonnière à l'intersection des routes 112 et 233 par, entre autres, l'ajout d'un court fût au coin nord-ouest à l'intersection afin de pouvoir y installer un feu piétons à la demande (bouton pression), le tout tel que proposé dans leur lettre datée du 25 novembre 2016;

Que la présente résolution soit transmise au MMDET afin de l'informer qu'il peut procéder à la réalisation du projet tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-159

Demande de dérogation mineure présentée par M. Pierre Gingras, actionnaire, relativement à l'implantation d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 592 191, situé au 2070, en route 112

Considérant que la demande vise à faire autoriser sur le lot n° 1 592 191 du cadastre du Québec situé au 2070 route 112, une somme des marges de recul latérales de 6,59 mètres, alors que le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt une somme de 7,6 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 1,01 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal La Voix de l'Est le 27 mars 2017;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 30 mars 2017, recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Pierre Gingras, actionnaire, à l'égard de l'implantation d'un bâtiment commercial ayant pour effet d'autoriser une somme des marges de recul

Séance ordinaire du 11 avril 2017

latérales dérogeant de 1,01 mètre à la norme applicable, le tout tel que déposé par l'actionnaire pour lot n° 1 592 191 du cadastre du Québec, situé au 2070 route 112.

Adoptée à l'unanimité

M. le maire, Guy Benjamin, déclare un lien familial concernant le point n° 28 à l'ordre du jour.

Résolution 2017-04-160

Demande de dérogation mineure présentée par Mme Denise Benjamin Lalande, liquidatrice, relativement à l'implantation d'un bâtiment résidentiel sur le lot n° 1 593 439, situé au 219, rang du Haut-de-la-Rivière Nord

Considérant que la demande vise à faire autoriser, sur le lot n° 1 593 439 du cadastre du Québec situé au 219 du rang du Haut-de-la-Rivière Nord, une marge de recul latérale minimale de 1,7 mètre, alors que le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt une marge de recul latérale minimale de 2 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,3 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux à la requérante;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal La Voix de l'Est le 27 mars 2017;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 30 mars 2017, recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par

Et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par Mme Denise Benjamin Lalande, liquidatrice, à l'égard de l'implantation d'un bâtiment résidentiel ayant pour effet d'autoriser une marge de recul latérale minimale dérogeant de 0,3 mètre à la norme applicable, le tout tel que déposé par la liquidatrice pour le lot n° 1 593 439 du Cadastre du Québec, situé au 219 du rang du Haut-de-la-Rivière Nord.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-161

Demande de dérogation mineure présentée par M. Steeve Tétrault, propriétaire, relativement à la superficie des enseignes apposées à plat sur le bâtiment commercial sur le lot n° 1 592 688, situé au 1066-1070 route 112

Considérant que la demande vise à faire autoriser, sur le lot n° 1 592 688 du cadastre du Québec situé au 1066-1070 route 112, une superficie totale de 9,48 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt la superficie maximale à 9 mètres carrés, ayant

Séance ordinaire du 11 avril 2017

ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,48 mètre carré sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal La Voix de l'Est le 27 mars 2017;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 30 mars 2017, recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Steeve Tétrault, propriétaire, ayant pour effet d'autoriser une superficie maximale dérogeant de 0,48 mètre carré à la norme applicable pour les enseignes apposées à plat sur le bâtiment commercial, le tout tel que déposé par le propriétaire pour le lot n° 1 592 688 du cadastre du Québec, situé au 1066-1070 route 112.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-162

Fin de mandat au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) / Remerciements

Considérant que M. Kevin Dufresne a terminé son mandat le 6 décembre 2016 à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que M. Dufresne siège depuis le 8 février 2011 sur ce Comité;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Il est résolu d'adopter une motion de remerciements à l'égard de M. Kevin Dufresne pour les cinq années d'engagement à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-163

Poste de coordonnatrice adjointe au Camp de jour 2017 / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'embaucher Mme Camille Chagot pour un poste saisonnier à titre de Coordonnatrice adjointe du camp de jour de la Ville pour l'été 2017 selon la grille salariale du camp de jour de la Ville présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-164

**Poste surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs /
Embauche**

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'embauche de M. Jérémie Labrosse pour un poste saisonnier de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison été 2017, selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-165

**Poste de surveillante à la Bibliothèque municipale de l'école PGO / Fin
d'emploi**

Considérant que l'accès aux différents locaux de l'école Paul-Germain-Ostiguy (PGO) dont l'accès à la Bibliothèque municipale de la Ville a été sécurisé par la pose de grilles, en lien avec la résolution 2017-02-086;

Considérant que les fonctions de surveillante à la Bibliothèque étaient occupées sur une base temporaire par Mme Lyne Tétrault;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de prononcer la fin d'emploi de Mme Lyne Tétrault depuis le 28 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-166

**Grille tarifaire 2017 pour la location des terrains de balle-molle PGO/
Approbation**

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver, telle que soumise pour entrer en vigueur le 1^{er} mai 2017, la grille tarifaire datée du 20 mars 2017, pour la location des plateaux / Terrains de balle-molle.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-167

Tarification pour location de glace – saison 2017-2018 / Approbation

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'approuver la tarification, telle que soumise pour la location de glace à l'Aréna Guy-Nadeau pour la saison 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-168

Modification à la tarification pour le camp de jour 2017 / Approbation

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'approuver, tel que soumise, la nouvelle tarification datée du 27 mars 2017, pour le camp de jour 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-169

Mise à jour de la grille salariale secteur aquatique au 1^{er} mai 2017 / Approbation

Considérant la recommandation de la coordonnatrice du service des Loisirs, Mme Chantal Brodeur;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'approuver, telle que soumise, la grille salariale 2017 datée du 29 mars 2017, pour les emplois du secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Résolution 2017-04-170

Travaux d'ouverture des 2 terrains de balles de l'école PGO / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de confier les travaux de réouverture des terrains de balle-molle à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. de Lanoraie, pour prix de 4 530\$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 24 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-171

Offre de Services agronomiques pour les terrains sportifs gazonnés – Saison 2017 / Octroi d'un mandat

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'accepter la proposition de services agronomiques de Services Phytosynthèse inc. de Saint-Dominique, pour le soutien technique en matière de gestion des surfaces sportives de la Ville de Saint-Césaire pour le prix de 1 750 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 14 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-172

Entretien pour les terrains gazonnés sportifs 2017 / Octroi d'un mandat

Considérant que les terrains sportifs gazonnés (balle, soccer, football) nécessitent un entretien annuel;

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Et résolu d'octroyer les travaux d'entretien des terrains sportifs gazonnés sous supervision d'un agronome mandaté par la Ville à la compagnie J-Flams inc. de Saint-Césaire au tarif horaire de 80 \$ / heure pour un budget total de 17 000 \$ plus les taxes, telle que la soumission datée du 3 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-173

Subvention pour les jeunes joueurs de soccer de 17 ans et moins inscrits au CSJR saison été 2017 / Autorisation

Considérant que les joueurs de soccer sont gérés par le Club de soccer juvénile du Richelieu (CSJR);

Considérant que la Ville désire maintenir une implication financière à l'égard des jeunes joueurs de soccer résidant sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'accorder une subvention pour les joueurs résidant sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et inscrits au CSJR en fonction de leur catégorie selon le tableau ci-dessous :

| Catégorie | Subvention versée |
|-----------|-------------------|
| Micro | 10,00 \$ |
| U-8 | 50,00 \$ |
| U-10 | 50,00 \$ |
| U-12 | 50,00 \$ |
| U-14 | 50,00 \$ |
| U-16 | 50,00 \$ |
| U-18 | 0 \$ |
| U-21 | 0 \$ |

De plus, la subvention est versée directement à l'enfant, par chèque, auprès du parent titulaire qui aura rempli un formulaire prescrit à cet effet disponible à la Ville. La subvention s'applique uniquement aux résident(e)s du territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et qui sont âgés de moins de 18 ans. La subvention ne s'applique pas aux joueurs de l'ATTAK. Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée à la Ville pour l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-174

Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby / Non-renouvellement

Considérant qu'une entente de loisirs entre la Ville de Saint-Césaire et la Ville de Granby prendra fin le 31 juillet 2017;

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Considérant que cette entente avait été créée pour effectuer la transition dans le contexte des activités du club de natation Les Loutres en lien avec la résolution 2014-09-279;

Considérant que la transition est maintenant complétée;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'informer la Ville de Granby que la Ville de Saint-Césaire ne renouvellera pas l'entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby, laquelle entente prendra fin le 31 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-175

Placement financier / Ouverture d'un compte bancaire et autorisation de signature

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu :

D'ouvrir un compte bancaire à la Banque nationale et d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents nécessaires avec la Banque Nationale;

D'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents nécessaires avec la Banque Nationale pour un placement financier d'une somme de 3 500 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-176

Programme de plantation d'arbre

Considérant la recommandation du Conseil municipal;

Il est proposé par

Et résolu d'adopter un programme de plantation d'arbre en remettant une subvention aux propriétaires de nouvelles constructions érigées depuis le 1^{er} janvier 2017. Les conditions d'application se retrouveront dans un formulaire d'inscription.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-177

Cession du lot n° 5 952 253 / Autorisation de signature

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est propriétaire d'une parcelle de lot résiduel portant le n° 5 952 253 du cadastre du Québec;

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Considérant qu'il est opportun de céder ce lot à la propriétaire du lot adjacent principal portant le n° 1 592 831 du cadastre du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les documents de cession prévus relativement au lot n° 5 952 253 du cadastre du Québec pour la somme de 1,00\$ selon les conditions prévues à l'acte de vente préparé par M^e Tiziana Cirigliano, notaire, à intervenir entre la propriétaire Mme Johanne Desjardins et la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-04-178

Cession du lot n° 5 952 255 / Autorisation de signature

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est propriétaire d'une parcelle de lot résiduel portant le n° 5 952 255 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il est opportun de céder ce lot à la propriétaire du lot adjacent principal portant le n° 1 592 857 du cadastre du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les documents de cession prévus relativement au lot n° 5 952 255 du cadastre du Québec pour la somme de 1,00\$ selon les conditions prévues à l'acte de vente préparé par M^e Tiziana Cirigliano, notaire, à intervenir entre la propriétaire Mme Claire Tremblay et la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2017-04-136, 2017-04-143, 2017-04-145, 2017-04-146, 2017-04-147, 2017-04-148,
2017-04-149, 2017-04-150, 2017-04-151, 2017-04-152, 2017-04-163, 2017-04-164,
2017-04-165, 2017-04-169, 2017-04-170, 2017-04-171, 2017-04-172, 2017-04-173,
2017-04-176, 2017-04-177, 2017-04-178.

Micheline Quilès
Trésorière